

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-02-046

**PARTICIPATION
FINANCIERE AU FONDS
COVID-19 RELANCE DE LA
REGION HAUTS-DE-
FRANCE**

**SEANCE
DU 25 JUN 2020**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 44

présents : 32

votants : 39

**DATE DE CONVOCATION :
17 Juin 2020**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Véronique PRUVOST-BITAR**

L'an deux mille vingt, le Jeudi vingt-cinq Juin, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle du Gymnase à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur BLOT Laurent (Montépilloy)
- * Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- * Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT Daniel

Pouvoirs :

- * Monsieur SICARD Bruno (Borest) pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé) ;
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis) à Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Madame TONDELLIER Viviane (Rully) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)

- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Monsieur SICARD Bruno (Borest)
- * Madame TONDELLIER Viviane (Rully)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Monsieur TESSON Gilles suppléant de Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 32 présents, 12 absents et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président revient sur les impacts économiques de la crise sanitaire du Covid-19.

La mise en confinement du pays a stoppé en partie l'activité économique des opérateurs privés au cours du premier semestre 2020, les privant de chiffre d'affaires. Le Gouvernement a établi un calendrier de déconfinement en deux phases permettant une reprise progressive de l'activité économique pour la quasi-totalité des secteurs d'activité. Cependant les entreprises rencontrent des pertes de recette générant un besoin de trésorerie immédiat.

La Région Hauts-de-France lance un fonds Covid-19 Relance sous forme d'avances remboursables sur 36 mois après un différé de 12 mois à destination :

- Des Très Petites Entreprises (TPE) : de 5 000 à 15 000 euros,
- Des associations : de 5 000 à 30 000 euros.

Le fonds sera géré par le Réseau Initiative pour les TPE et par France Active pour les associations.

Les Très Petites Entreprises (TPE) représentent 95% de notre tissu économique local.

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise est invitée à participer à ce fonds à hauteur de 2,00 euros minimum par habitant du territoire soit 50 000,00 euros.

Cette participation est bonifiée de 4,00 euros par habitant cofinancés par la Région Hauts-de-France et la Banque des Territoires.

Les remboursements pourront avoir lieu jusqu'au 31 Décembre 2024, date théorique de fin d'activité du fonds.

Au cours du premier trimestre 2025, la Communauté de Communes sera informée du montant des créances recouvrées et pourra ainsi effectuer sa demande de remboursement.

En cas de défaillance des entreprises ou des associations bénéficiaires, et quelle que soit leur localisation, la prise en charge du risque est mutualisée avec l'ensemble des contributeurs et intégrée au calcul du taux de défaillance enregistré par le fonds.

Il est proposé que la Communauté de Communes Senlis Sud Oise apporte son concours financier au fonds Covid-19 Relance Hauts-de-France pour un montant de 100 000,00 euros soit 4,00 euros par habitant.

Délibération

Vu la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 Août 2015,

Vu la loi n°2020-29 du 23 Mars 2020 dite loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu le projet de convention entre la Communauté de Communes Senlis Sud Oise
fonds Covid-19 Relance,

Vu l'avis favorable de la commission mixte développement économique et finances du 4 Juin 2020,

Considérant la crise économique actuelle découlant de la crise sanitaire du Covid-19 ;

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 33 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 6 « ABSTENTIONS » de Mesdames GORSE-CAILLOU et MIFSUD, de Messieurs CURTIL, DELLOYE, LEFEVRE et L'HELGOUALC'H, les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la Région des Hauts-de-France,
- **AUTORISENT** le versement d'une participation financière d'un montant de 100 000,00 euros,
- **DECIDENT D'INSCRIRE** les crédits budgétaires au budget principal (chapitre 204 – subventions d'équipement),
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : 08 JUIL. 2020
Et de l'affichage le : 13 JUIL. 2020

Le Président,

Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,

Le 08 JUIL. 2020

Le Président,

Philippe CHARRIER



